

ASELL Généraliste 13/14

FSL : agrément 2023 – 2024

PROFIL DU PUBLIC CONCERNE

- Toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, pour accéder ou se maintenir dans un logement
- Toutes personnes ou familles en manque d'autonomie par rapport à la problématique logement nécessitant une intervention spécifique et soutenue individuelle

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Permettre l'accès ou le maintien des ménages pour lesquels le diagnostic social identifie comme prioritaire, la problématique logement dans leur parcours d'insertion et à laquelle sont rattachées des difficultés annexes
- Garantir une insertion durable des ménages dans leur habitat

PRE-REQUIS OU CONDITIONS DE L'IDENTIFICATION

- Adhésion du ménage au dispositif ASELL formalisé par une lettre d'adhésion
- Être en difficulté au regard de son maintien et/ou de son insertion dans le logement
- Ménages domiciliés exclusivement sur le territoire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille

CONTENUS DE L'ACTION

MESURES ACCES / RELOGEMENT

- Accueil et diagnostic de la situation du ménage
- Définition du projet logement
- Constitution des dossiers de demande de logement auprès des bailleurs sociaux et apprentissage des techniques de recherche pour le parc privé
- Information sur les droits et devoirs du locataire
- Accompagnement à la gestion du budget (AEB)
- Accompagnement physique pour l'entrée sur le logement (signature du bail, état des lieux, assurance, gestion des fluides...)
- Constitution des dossiers d'aide au logement (APL, VISALE, FSL...)
- Favoriser l'appropriation de l'environnement
- Mobiliser les dispositifs de droits communs

MESURES MAINTIEN

- Accueil et diagnostic de la situation du ménage
- Médiation avec les bailleurs et autres instances (avocat, commissariat, préfecture...)
- Travail sur la résorption de la dette locative
- Négociation des plans d'apurement et FSL
- Information sur les procédures d'expulsion
- Accompagnement au tribunal
- Aide à la gestion du budget (AEB)
- Constitution des dossiers de surendettement
- Intervention sur la situation de non-décence
- Mobiliser des dispositifs d'aide à l'éradication de l'habitat indigne
- Favoriser l'accès aux droits
- Visite à domicile

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lieu d'habitation : **ACPM** 48, Bd Marcel Delprat 13013 Marseille
Date d'agrément : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023-2024

Coordinatrice de filière : **Julienne NOUARI**

☎ 04 91 07 75 30
julienne.nouari@acpm.eu

Référente sociale ASELL : **Monique LAUDINAS**

☎ 04 91 07 75 30
monique.laudinas@acpm.eu

Secrétaire de filière **Chantal OLIVIERI**

☎ 04 91 07 75 30
accueil@acpm.eu

Accueil et renseignement :

- Lundi et mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h
- Mardi : 9h30-12h30 et 13h30-17h30
- Jeudi : 10h-12h30 et 13h30-18h30
- Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-15h30